

**Le Mouvement associatif de Bretagne représente au niveau régional la vie associative organisée. Porte-parole du monde associatif par l'intermédiaire de ses coordinations, il est l'interlocuteur légitime des responsables politiques et administratifs des collectivités locales associatives.**

Le Mouvement associatif de Bretagne œuvre à donner une meilleure lisibilité de la vie associative, de son apport à la construction d'une société moderne, humaine et solidaire. Il promeut l'engagement bénévole et le dialogue civil, le développement et la consolidation de la vie associative, et veille à dépasser les constats pour avancer des propositions.

Les fédérations d'associations composantes des coordinations adhérentes listées ci-dessous couvrent les divers domaines de l'activité associative : culture bretonne, environnement, éducation populaire, sport, tourisme, sanitaire et social...

- URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)
- URAF Bretagne (Union Régionale des Associations Familiales)
- CRAJEP Bretagne (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire)
- Ligue de l'enseignement Bretagne
- CROS Bretagne (Comité Régional Olympique et Sportif)
- Kevre Breizh (Coordination des associations de langues et culture bretonne)
- CELAVAR (Comité d'Étude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale)
- Coordination environnement : REEB (Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne) et FBNE (Fédération Bretagne Nature Environnement)
- UNAT Bretagne (Union Nationale des Associations de Tourisme social)
- Coordination Égalité-Droits des femmes : Fédération Bretagne des Plannings familiaux et UR CIDFF (Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
- Collège territorial infra-régional : Espace Associatif de Quimper-Cornouaille, RESAM (Réseau d'Échanges et de Services aux Associations du pays de Morlaix), Sema'for (pays de Brest), Fédé B (coordination des associations étudiantes).

# LA VIE ASSOCIATIVE : UN TRÉSOR COMMUNAL

## QUELQUES CHIFFRES

**1,5**

1,5 millions d'associations en France dans toutes les communes, 1,8 millions de salariés

**65 000**

En Bretagne, 65 000 associations dont 9 219 club sportifs pour 964 052 licenciés, 403 festivals, 34 radios associatives, 50 cinémas associatifs... avec 100 000 salariés et 700 000 bénévoles. 1 Breton adulte sur 4 est bénévole dans une association.

**67**

67% des Français accordent une confiance dans les associations comme acteur de la démocratie

**70**

Les associations portent près de 70% des activités sportives, 40% des activités de loisirs et plus de 60% des activités sociales et médico-sociales dans les communes

## LA FORCE ASSOCIATIVE VISIBLE DANS TOUTES LES COMMUNES

**Les priorités des citoyens à l'égard du prochain maire :**

**42%** maintenir et attirer des services de proximité

**30%** lutter contre le chômage

**17%** développer l'action culturelle et sportive

**17%** développer les services pour les personnes âgées

*Enquête sur les attentes municipales des Français, AMF, CEVIPOF, IPSOS, juin 2019*



## LA VALEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE EN BRETAGNE

Au-delà de ce que chaque association produit en termes de projets et de services rendus, les associations, dans leur diversité, jouent un rôle incontournable dans le d'un développement territorial plus solidaire :

Elles animent la démocratie en proposant des lieux d'expressions citoyennes, sans opposer démocratie représentative et participative, pour une démocratie plus vigoureuse et interactive qui sait s'enrichir de toutes les formes de participation.

Elles renforcent le lien social en offrant à tous les citoyens la capacité de dire et faire ensemble. Elles contribuent à l'émergence d'une société plus solidaire en capacité d'offrir une place à chacun, du local à l'international.

Elles humanisent l'économie en apportant des réponses pertinentes aux besoins sociaux pour construire une économie de demain plus durable et frugale, respectueuse des femmes et des hommes, et de l'environnement.

## SOUTIEN DES COMMUNES A LA VIE ASSOCIATIVE

Les communes représentent 11,3% des ressources associatives réparties sur l'action sociale, humanitaire, santé (27%), la culture (22%), le sport (15%) et l'éducation, formation et insertion (13%)

Part des financements associatifs dans les communes/EPCI : 14% du budget des communes en moyenne, fléché à 85% vers les associations employeuses.

### La transition écologique

Par leur modèle et leurs actions, les associations contribuent à la participation et l'accompagnement des citoyens et des collectivités, dans le changement sociétal et culturel que représente la transition écologique dans laquelle l'Etat et les collectivités territoriales se sont engagées.

## CE QU'APPORTE LA VIE ASSOCIATIVE A UNE COMMUNE

### → RASSEMBLE DES CITOYENS ENGAGÉS ET ORGANISE LA PAROLE COLLECTIVE DES HABITANTS

Les associations sont des lieux de regroupement citoyen, des lieux de citoyenneté participative en acte et les seuls espaces sans prérequis en termes d'âge ou de nationalité. Ce sont des interlocuteurs qui structurent une parole collective, des gardes fous démocratiques.

### → ACTIVATEUR DE LIEN SOCIAL

Les associations ont, non seulement un rôle éducatif en permettant de faire œuvre commune, d'inclure, animer et d'intégrer les nouveaux habitants, mais elles participent aussi à l'épanouissement individuel de chacun.e dans son environnement

### → EXPERTE DE LA RÉPONSE AUX BESOINS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les associations élaborent les diagnostics et proposent des réponses aux besoins dans les communes. Expertes professionnelles et politiques, elles veillent et alertent, disposant d'une connaissance et d'une expérience d'usage notamment par les services qu'elles proposent aux habitants. Elles sont également force de propositions pour la mise en œuvre de politiques publiques.

### → POURVOYEUR D'EMPLOI

Dans certaines communes les associations sont les dernières structures pourvoyeuses d'emplois, non délocalisables, elles contribuent au maintien d'activités pour les habitants.

### → BOOSTEUR D'ATTRACTIVITÉ COMMUNALE

Sport, maison de retraite, repas à domicile, crèche, patrimoine matériel et immatériel, cours de musique, aide aux plus démunis, spectacles, loisirs en tous genres, éducation populaire, langues, la vie associative contribue largement à l'attractivité d'une commune et au rayonnement du territoire dans lequel elle s'inscrit.

### → VIVIER D'ENGAGEMENT POUR LES HABITANTS ET LES ENTREPRISES

A travers les missions bénévoles qu'elles proposent et les volontaires qui s'engagent, la vie associative est un vivier de citoyens au service de leurs communes et de l'ensemble de ses habitants. Les associations permettent également aux entreprises de s'engager en faveur de l'intérêt général par le mécénat.

#### Faire le choix du modèle associatif pour les services d'intérêt général, c'est :

- choisir un acteur qui ne poursuit pas un but lucratif
- choisir une gouvernance collective, bénévole et désintéressée
- la garantie d'un service non délocalisable
- une accessibilité en termes de prix et de public
- ne pas « marchandiser » les services pour tous
- un partenaire connu et éprouvé des pouvoirs publics



## UN EXEMPLE DE PARTENARIAT ENTRE EPCI ET ASSOCIATIONS :

### Guingamp Paimpol Agglomération

En 2017, un an après sa création, l'agglomération, au travers de deux délibérations, a affirmé sa volonté de se montrer innovante dans sa relation avec les associations et de soutenir en lui-même le « fait associatif ». Une intention qui se traduit par :

- un vice-président avec une délégation, entre autre, à la vie associative,
- un poste de chargée de mission dédié à la vie associative et la participation citoyenne,
- l'animation d'un groupe de travail «vie associative» composé d'une vingtaine d'associations du territoire,
- la co-construction de rencontres de la vie associative,
- la signature d'une charte d'engagements réciproques,
- la définition de partenariat par la mise en œuvre de conventions pluri-annuelles d'objectifs et de moyens avec des associations du territoire,
- la contribution au financement d'emplois associatifs et de services civiques

# TESTEZ VOTRE POLITIQUE COMMUNALE

## POUR VÉRIFIER VOTRE « ASSO-COMPATIBILITÉ »

### 20 ENGAGEMENTS MUNICIPAUX EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE

#### POUR UNE INSTANCE COMMUNALE VÉRITABLE PARTENAIRE DE L'ACTION ASSOCIATIVE

- 1 - Reconnaître la vie associative comme un interlocuteur et un partenaire à part entière
- 2 - Signer une charte d'engagement réciproques, et si c'est déjà fait, en assurer le suivi et l'évaluation
- 3 - Engager une simplification dans les relations entre associations, communes et communautés de communes
- 4 - Privilégier le soutien à l'initiative associative par le biais de la subvention plutôt que la commande publique
- 5 - Proposer un interlocuteur vie associative dans les communautés de communes et un espace de co-construction avec les associations
- 6 - Favoriser l'engagement de tous et particulièrement des jeunes
- 7 - Prendre le temps de la concertation et de l'évaluation de toute politique municipale avec les associations concernées
- 8 - Respecter les droits culturels et sociaux tels que définis par l'UNESCO

#### Exemples de bonnes pratiques repérées dans des communes :

- Application de la circulaire du Premier Ministre de 2015 sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations
- Utilisation du CERFA unique de demande de subventions
- Mise en place de transports gratuits pour les jeunes en service civique

#### POUR UNE VIE COMMUNALE RICHE DE PROJETS ASSOCIATIFS

- 9 - Prendre en compte le fonctionnement bénévole des associations dans le rapport qu'ont les élus avec elles
- 10 - Disposer d'un espace d'information sur la vie associative dans la communication municipale
- 11 - Définir une commande publique responsable
- 12 - Organiser un temps annuel de présentation des associations au niveau local permettant aussi un échange entre associations (type forum)
- 13 - Faciliter l'organisation de manifestations associatives
- 14 - Former les fonctionnaires communaux sur les spécificités associatives

#### Exemples de bonnes pratiques repérées dans des communes :

- Inscription de clauses sociales et environnementales dans la commande publique de la commune
- Mise en place d'une formation d'une demi-journée pour les fonctionnaires sur la vie associative en lien avec les associations
- Mise en place de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de moyens (CPO) avec les associations partenaires

#### POUR UNE VIE COMMUNALE EN SOUTIEN DES BESOINS DES ASSOCIATIONS

- 15 - S'engager sur la pluri-annualité des financements des associations et soutenir financièrement le fonctionnement associatif, socle sur lequel on peut construire des projets
- 16 - Mettre à disposition des locaux et matériels
- 17 - Définir les délais de versement des subventions
- 18 - Rejoindre les deux dynamiques de soutien à l'emploi et à l'accompagnement des associations : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) & Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
- 19 - Appuyer les projets ou structures qui proposent des moyens mutualisés pour les associations
- 20 - Soutenir la formation des bénévoles et des élus associatifs en mettant en place des formations pour les associations de sa commune et en valorisant le portail régional qui les recense : [www.formations-benevoles.org](http://www.formations-benevoles.org)

### → Comment ça fonctionne ?

Sur la base des 20 engagements, notez ce qui est déjà mis en œuvre par votre commune ou contenu dans un programme.

1 engagement = 1 point

### → Si vous ou votre commune obtenez 5 points ou moins :

Il y a de sacrés efforts à fournir ! Mais la bonne nouvelle est qu'un mandat municipal c'est long, ce qui laissera pleinement le temps de mettre en œuvre une politique positive en faveur de la vie associative en s'appuyant sur les représentant.e.s des associations locales et de votre Mouvement associatif régional.

### → Entre 5 et 10 points :

Le jury du Mouvement associatif vous adresse la mention « encouragements ». On sent une sensibilité à la question associative au sein de votre commune, mais l'engagement reste encore un peu faible. Votre commune peut mieux faire, vous le savez... surtout que vous remarquez chaque jour que les associations sont une richesse pour la dynamique locale.

### → Entre 10 et 15 points :

Votre commune est sensible aux enjeux de la vie associative locale et considère que les associations et leurs représentants sont des partenaires privilégiés dans la quête de l'intérêt général. Certaines initiatives menées ont déjà porté leurs fruits, mais d'autres sont encore fragiles. Votre commune décroche certes la mention « bien », mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin ?

### → Plus de 15 points :

Bravo ! Vous mériteriez qu'on vous décerne un label « commune partenaire de la vie associative » et une médaille « Loi 1901 ».

---

**N'hésitez pas  
à amplifier encore  
vos efforts,  
et à montrer  
l'exemple !**



#### **Mouvement associatif de Bretagne**

45 rue du Capitaine Maignan

35 000 Rennes

06 75 97 72 75

[mouvementassociatifdebretagne@gmail.com](mailto:mouvementassociatifdebretagne@gmail.com)

[lemouvementassociatifdebretagne.bzh](http://lemouvementassociatifdebretagne.bzh)

Choisir  
l'intérêt  
général

Dibab  
mad  
an holl